

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique,
Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Conformément à l'article 26 - 4^{ème} paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société **CARTHAGE CEMENT** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 08 juillet 2025 à 10H00 à **L'INSTITUT ARABE DES CHEFS D'ENTREPRISE IACE** Les Berges du LAC 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire ;
2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes, relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations prévues aux articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Approbation du rapport de gestion au 31 décembre 2024 ;
7. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ;
8. Affectation du résultat ;
9. Quitus aux administrateurs ;
10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.
11. Fixation du montant de la rémunération des membres des Comités d'Audit, Stratégique, de Rémunération et juridique et au titre de l'exercice 2024 ;
12. Nomination d'un administrateur représentant de l'Etat pour les exercices 2025, 2026 et 2027 ;
13. Ratification de la nomination d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires pour les exercices 2025, 2026 et 2027 ;
14. Approbation de la nomination d'un administrateur indépendant pour les exercices 2025, 2026 et 2027.
15. Nomination de commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.
16. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.